

DELIBERATION N° 79/94 : AFFECTATION D'UN CREDIT POUR CADEAUX A AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que deux agents communaux, d'une part Madame BLANCHET, Commis et d'autre part Monsieur MAUGUE, Maître ouvrier, quittent la Commune, dans le cadre de mutations pour d'autres collectivités locales.

A cette occasion, la Commune de LUDRES pense leur offrir un cadeau pour une dépense d'un montant de 470 F 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- un crédit de 470 F 00 a été affecté pour l'achat de 2 cadeaux à offrir à deux agents communaux, à l'occasion de leur départ de la Commune.
- le crédit sera ouvert au budget supplémentaire 1979 "Fêtes et Cérémonies".